

CONSIGNES DE SECURITE

SECURITE INCENDIE – EVACUATION DES LOCAUX

En cas d'incendie, prévenir les secours,
le N° d'appel du PC Sécurité est le 01 57 27 59 01

Comment déclencher l'alarme



Des boîtiers rouges sont présents dans les circulations. En cas de début d'incendie, l'alarme peut être déclenchée par n'importe quel usager. Il suffit pour cela d'appuyer sur la membrane en plastique du boîtier pour qu'elle s'enfonce.

Le PC de sécurité recevra immédiatement l'information.

Un agent se rendra alors à l'endroit où l'actionnement du boîtier a eu lieu. S'il s'agit d'une fausse alerte, il annulera la procédure et réarmera les dispositifs actionnés. Si l'évacuation du bâtiment doit être lancée, l'agent déclenchera l'alarme générale.

A noter que, dans ce processus, le fait d'appuyer sur la membrane du boîtier ne va pas déclencher immédiatement un signal sonore, cependant l'alerte sera donnée au PC sécurité, qui prendra les mesures nécessaires, immédiatement.

L'obligation de réaliser les exercices d'évacuation

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les personnels et les étudiants à la conduite à tenir en cas d'incendie : apprendre à reconnaître la sonnerie d'alarme, les itinéraires d'évacuation, connaître le point de rassemblement.

La participation de chacun aux exercices d'évacuation est obligatoire.

La conduite à tenir en cas d'évacuation est rappelée sur les consignes de sécurité qui sont affichées dans les circulations.

Prenez-en connaissance.

Dès l'audition de l'alarme sonore,

- . vous devez quitter rapidement, mais sans précipitation, votre salle, votre laboratoire ou votre bureau pour rejoindre le point de rassemblement
- . vous ne devez pas utiliser les ascenseurs et les monte-charge
- . vous ne devez jamais revenir en arrière, sauf sur ordre.



Personne ne doit stationner devant les sorties des bâtiments, elles doivent rester dégagées pour permettre l'accès des services de secours.

L'alarme sonore retentit pendant cinq minutes. L'arrêt de l'alarme ne doit pas être compris comme la fin de l'incident ou une autorisation de réintégration des locaux.

Les services de secours et/ou les services de sécurité vous informeront de la fin de l'exercice. Vous pourrez alors réintégrer vos locaux.

Agir en cas d'alerte incendie

Suivez les consignes d'évacuation affichées dans les bâtiments, quittez les locaux et rendez-vous au point de rassemblement prévu.

Agir en cas de départ de feu

Réagissez immédiatement en attaquant la base des flammes avec un extincteur et faites prévenir le PC sécurité.